



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations

AVIS est par la présente donné, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le conseil de la Municipalité de Cantley adoptera, à sa **séance extraordinaire du lundi 16 décembre 2024 à 19 h**, le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations.

Prenez avis que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations.

Cantley, ce 4 décembre 2024

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que le présent avis public est affiché à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Cantley, ce 4 décembre 2024

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier